

## Marc Clément (France)

Depuis septembre 2018, Marc Clément est président de chambre au Tribunal administratif de Lyon. Il est également membre de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable depuis août 2014 et membre du comité de déontologie de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire depuis avril 2015. Il est membre depuis septembre 2017 du comité d'application de la convention de Aarhus (UNECE).

De 2012 à 2018 Marc Clément a été juge administratif à la Cour administrative d'appel de Lyon et de 2006 à 2012, il a été juriste à la Commission européenne (Direction générale de l'environnement) en charge des procédures d'infractions contre les Etats membres. De 2004 à 2006 il a été conseiller juridique de l'Agence européenne pour l'environnement (Copenhague). Il était précédemment juge au Tribunal administratif de Lyon de 2000 à 2004 et a commencé sa carrière comme ingénieur de recherche pour des sociétés privées (Lyonnaise des Eaux – directeur adjoint d'un laboratoire consacré à l'intelligence artificielle - et EDF).

Il a publié en 2010 l'ouvrage « Droit européen de l'environnement » Editions Larcier (troisième édition publiée en 2016) et a contribué aux ouvrages suivants : *Waste Management in European Law* (Eleven International Publishing, 2014), *The Habitats Directive in its EU Environmental Law Context* (Editions Routledge Novembre 2014) "Global Objectives and Scope of the Habitats Directive: What does the Obligation of Result Mean in Practice?". Il a publié récemment pour Telos "Jurisprudence 2.0" (<https://www.telos-eu.com/fr/societe/justice-et-police/jurisprudence-20.html>), pour le *Recueil Dalloz* en janvier 2017 "Do judges need to fear Artificial Intelligence?", et en janvier 2018 "Véhicule autonome : vers une autonomie du régime de responsabilité applicable ?", pour *Paris Innovation Review* en octobre 2017 "Blockchain, Smart Contracts : what else ?" et pour l'*AJDA* en décembre 2017 "Algorithmes au service du juge administratif : peut-on en rester maître ? A paraître en 2018 "Smart contracts: do judges still have something to judge?" Cambridge University Press.

Il a été invité comme intervenant dans de nombreuses conférences internationales dans le domaine de l'environnement (Mai 2017 Paris Cour de Cassation "Forum sur la mise en œuvre de l'accord de Paris", Novembre 2015 Berlin Humboldt Universität "Séminaire sur le changement climatique", Juin 2015 Lyon Interpol "Séminaire sur la gestion des déchets", Juin 2015 Genève UNECE Task-Force sur l'accès à la justice de la Convention de Aarhus, Budapest 2014 Forum des juges de l'Union européenne pour l'environnement "Niveau de contrôle du juge pour les études d'impact " Novembre 2013 – Budapest EU administrative law - Mai 2013 – Worclaw EIA Directive – Décembre 2012 – Antwerpen Habitats Directive - Mars 2011 – UCL "Natura 2000 et le juge", Avril 2011 Paris – Trans Europe Experts "Recent developments in EU environmental law", Septembre 2011 - Vilnius – Interim relief in environmental matters).

Il est un expert reconnu en droit de l'environnement et a participé à de nombreux projets de coopération internationale (Pékin Juin 2011 "Codification du droit chinois de l'environnement", Action de coopération entre la France et le ministère chinois de l'environnement Belgrade Décembre 2011 OSCE "Challenges to Better implementation of Environmental Legislation in the West Balkan Region", Indonésie octobre 2015 "Support for Reform of the Justice Sector in Indonesia (SUSTAIN)", projet géré par le PNUD).

Il est membre du groupe “Environnement” de la Fédération européenne des juges administratifs ([www.aeaj.org](http://www.aeaj.org)), et membre fondateur et membre du comité exécutif de l’Institut européen du droit ([www.europeanlawinstitute.eu](http://www.europeanlawinstitute.eu) ). Il a été membre de groupes d’experts pour la Commission européenne dans le domaine de l’accès à la justice et dans le domaine de la formation des juges.